

Identification du destinataire

THOMAS THIBAUT EIRL  
9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN  
34410 SERIGNAN

Adresse du déclarant  
(Quand celle-ci est différente  
de l'adresse du destinataire)

S.I.E. 3400201	N° dossier 351638	Clé 18	Régime NI	IFU 651
DÉCLARANT		N° siret 4 8 4 8 1 4 8 7 6 0 0 2 1		

Adresse  
mail

contact@assep34.fr

N° de  
téléphone

**Attention : Toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de déposer par voie dématérialisée leur déclaration de résultats et ses annexes. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

<b>Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues (ancienne adresse en cas de changement au 1<sup>er</sup> janvier précédent, rectification des informations préidentifiées sur la déclaration, etc.) :</b>		
<b>Adresse des cabinets secondaires :</b>		
<b>Adresse du domicile du déclarant :</b>		9 impasse Les Hauts de Serignan 34410 SERIGNAN
<b>Nature de l'activité :</b>	Services administratifs combinés de bureau	<b>Date de début d'exercice de la profession :</b> 05/02/15
<b>SI VOUS ÊTES MEMBRE :</b>	<b>Dénomination et adresse du groupement, de la société :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>d'une société ou d'un groupement exerçant une activité libérale et non soumis à l'impôt sur les sociétés</li> <li>d'une société civile de moyens</li> </ul>		
<b>RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE 2017 OU À LA PÉRIODE DU :</b>		<b>AU</b> (si l'activité a commencé ou cessé en cours d'année)
<b>RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042 C-PRO) voir renvois à la notice</b>		
<b>1- Résultat fiscal (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035 B) Bénéfice :</b>		<b>Déficit :</b> 453
<b>Prélèvement à la source</b> - Produits et charges exclus du calcul des acomptes d'impôt sur le revenu dus à compter de 2019 : - Produits : subvention d'équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodecies. - Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value définies à l'art. 39 duodecies.		
<b>Revenus de capitaux mobiliers (y compris les crédits d'impôt) ④</b>		
<b>2- Plus-values</b> à long terme imposable au taux de 12,8 %	à long terme exonérées (art. 238 quinquies du CGI)	à long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art. 39 quinquies I-1 du CGI)
à long terme exonérées (art. 151 septies du CGI)	à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)	à long terme exonérées (art. 151 septies B du CGI)
<b>3- Exonération et abattements ③ et ④ pratiqués</b> Sur le bénéfice : ... Sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8 % : ...		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies : <input type="checkbox"/>	Activité exercée en zone franche urbaine, territoire entrepreneur art. 44 octies ou art. 44 octies A : <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs : <input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 quinquies : <input type="checkbox"/>	Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant : .....	
Zones franches DOM, art. 44 quaterdecies : <input type="checkbox"/>	Activité éligible à l'exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies A : <input type="checkbox"/>	Date de début d'activité (ou de création) dans le régime visé ci-avant : .....
<b>Viseur conventionné</b> <input type="checkbox"/>		<b>AA ou OMGA</b> <input checked="" type="checkbox"/>
Nom, Adresse, Téléphone, Télécopie		
<b>- du professionnel de l'expertise comptable :</b> DGL EXPERTS CONSEILS 2 RUE RENE GOMEZ 34500 BEZIERS 0467092727		
<b>- du conseil :</b> .....		
<b>- de l'association agréée ou de l'organisme mixte de gestion agréé :</b> AGA PL* Rue Louis Lépine BP 21086 34007 MONTPELLIER 0467209898		
<b>- N° d'agrément de l'AA ou de l'OMGA :</b> 201340		
A SERIGNAN, le 02/05/2018		
<b>Signature et qualité du déclarant</b>		
THIBAUT THOMAS		Chef d'entreprise
 MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS		



**RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE**

NOM ET PRENOMS ou DÉNOMINATION :	THOMAS THIBAUT EURL	
N° SIRET	48481487600021	

**II - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES c**

Nature des immobilisations cédées	Date d'acquisition	Date de cession	Valeur d'origine	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values		
							à court terme	à long terme	
			1	2	3	4	5	6	
<b>Plus ou moins-value nette à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035 B)</b>							→		
<b>Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court terme :</b>				<b>montant pour lequel l'imposition est différée</b> <input type="checkbox"/>		<b>Plus-value nette à long terme imposable (à reporter page 1 de la déclaration 2035)</b>			
<b>Plus-values à court terme exonérées</b> <input type="checkbox"/>				<b>Plus-values nettes à long terme exonérées</b> <input type="checkbox"/> (à reporter page 1 de la déclaration 2035)					
Article 151 septies du CGI .....	<input type="text"/>	Article 238 quinquies du CGI .....	<input type="text"/>	Article 151 septies du CGI .....	<input type="text"/>	Article 238 quinquies du CGI .....	<input type="text"/>		
Article 151 septies A du CGI .....	<input type="text"/>			Article 151 septies A du CGI .....	<input type="text"/>	Article 151 septies B du CGI .....	<input type="text"/>		

**III - RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS (tableau réservé aux sociétés) d**

Nom, Prénom, domicile des associés	Parts dans les résultats en %	Répartition			
		du résultat fiscal			de la plus-value nette à long terme
		Quote-part du résultat	Charges professionnelles individuelles	Montant net	
<b>Report des totaux de la dernière annexe</b>					
<b>Totaux</b> →					

SAGE Experts-comptables janvier 2018

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

**AIDE AU SUIVI ET À L'AFFECTATION DES PLUS ET MOINS-VALUES**

I - Affectation des plus-values à court terme			Montants nets des plus-values réalisées	Montants antérieurement réintégrés	Montants compris dans le résultat de l'année	Montants différés <sup>1</sup>
Plus-values réalisées au cours de l'année	Imposition répartie sur 3 ans					
	Imposition répartie sur une durée différente (article 39 <i>quaterdecies</i> 1 <sup>er</sup> du CGI)					
	Totaux →					
			Montants nets des plus-values réalisées à l'origine	Montants antérieurement réintégrés	Montants réintégrés au résultat de l'année <sup>2</sup>	Montants restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des années antérieures	Imposition répartie sur 3 ans au titre de :	2016				
		2015				
	Imposition répartie sur une durée différente (article 39 <i>quaterdecies</i> 1 <sup>er</sup> du CGI)					
	Totaux →					
II - Suivi des moins-values à long terme				III - Affectation des moins-values et plus-values à long terme taxables à 12,8 %		
Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'année	Soldes des moins-values à 12,8 % à imputer	1 - Imputation des moins-values à long terme en cas de cession, cessation		
				Moins-value à long terme à 12,8 % / (33 1/3) (A)	Bénéfice de l'année de cession, cessation (B)	(A) - (B)
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix années antérieures restant à déduire	2017			2 - Plus-value à long terme taxable au taux de 12,8 %		
	2016			Montant net de la plus-value à long terme de l'année (A) ●		
	2015					
	2014			À imputer éventuellement sur :		
	2013			- Déficit de l'année (B)		
	2012					
	2011			- Sur les moins-values à long terme (C) des années antérieures		
	2010					
	2009			- Divers (déficits antérieurs) (D) ●		
	2008					
2007			Reste = A - (B + C + D) (à reporter page 1 de la déclaration n° 2035)			
<sup>1</sup> Fraction totale de la plus-value à court terme dont l'imposition est étalée. <sup>2</sup> Fraction totale des plus-values à court terme dont l'imposition a été antérieurement différée et réintégrée dans les résultats de l'année.			<sup>3</sup> Il s'agit de la plus-value figurant au tableau de détermination des plus et moins-values de la déclaration n° 2035. <sup>4</sup> La plus-value à long terme peut, le cas échéant, servir à absorber les déficits non encore imputés sur le revenu global.			

## COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ | 12 | mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :  
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

<b>1</b>		<b>NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION</b>		THOMAS THIBAUT EIRL															
		<b>Nature de l'activité (1)</b>										Services administratifs combinés de bureau		<b>Code activité pour les praticiens médicaux</b>					
<b>N° SIRET</b>		4 8 4 8 1 4 8 7 6 0 0 0 2 1		si exercice en société (2) <b>AV</b>		Nombre d'associés <b>AS</b>													
<b>Résultat déterminé (2) :</b>		d'après les règles «recettes-dépenses» <b>AK</b>				d'après les règles «créances-dettes» <b>AL</b>				X									
<b>Comptabilité tenue (2) :</b>		Hors taxe		CV		Taxe incluse		CW		Non assujetti à la TVA		AT		X					
<b>Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal</b>		AM		X		Année d'adhésion		AN		2016		Nombre de salariés		AP		Salaires nets perçus		AR	
<b>Montant des immobilisations</b> (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA		1		079													
<b>2</b>														2 580					
R E C E T T E S	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①.....										AA							
	2	A déduire Débours payés pour le compte des clients ②.....										AB							
	3	Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés [.....]) ③.....										AC							
	4	Montant net des recettes .....										AD		2 580					
	5	Produits financiers ④.....										AE							
	6	Gains divers ⑤.....										AF							
	7	<b>TOTAL</b> (lignes 4 à 6).....										AG		2 580					
<b>3</b>																			
D É P E N S E S	8	Achats ⑥.....										BA							
	9	Frais de personnel { Salaires nets et avantages en nature ⑦.....										BB							
	10	{ Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière).....										BC							
	11	{ Taxe sur la valeur ajoutée.....										BD							
	12	Impôts et taxes ⑧ { Contribution économique territoriale.....										JY		187					
	13	{ Autres impôts.....										BS		98					
	14	⑧ Contribution sociale généralisée déductible.....										BV		49					
	15	Loyer et charges locatives.....										BF							
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨.....										BW		43					
	17	Entretien et réparations.....												60					
	18	Personnel intérimaire.....																	
	19	Petit outillage ⑩.....												428					
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité.....																	
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪.....												846					
	22	Primes d'assurances.....																	
	23	Frais de véhicules ⑫.....												382					
24	(cochez la case si évaluation forfaitaire <input checked="" type="checkbox"/> ).....																		
24	Autres frais de déplacements (voyages.....)																		
25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires <b>BT</b> 970 dont facultatives <b>BU</b> .....										BK		970						
26	Frais de réception, de représentation et de congrès.....																		
27	Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone.....												21						
28	Frais d'actes et de contentieux.....																		
29	Cotisations syndicales et professionnelles..... <b>BY</b>																		
30	Autres frais divers de gestion.....												252						
31	Frais financiers ⑭.....										BN								
32	Pertes diverses ⑮.....										BP								
33	<b>TOTAL</b> (lignes 8 à 32).....										BR		3 336						

## COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION	THOMAS THIBAUT EIRL
--------------------------------	---------------------

N° SIRET 

4	8	4	8	1	4	8	7	6	0	0	0	2	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

4	D É T E R M I N A T I O N	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33) .....	CA			
		35	Plus-values à court terme <sup>16</sup> .....	CB			
		36	Divers à réintégrer <sup>17</sup> .....	CC	564		
		37	Bénéfice Sté civile de moyens <sup>18</sup> .....	CD			
		38	<b>TOTAL (lignes 34 à 37)</b> .....	CE	564		
		39	<b>Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)</b> .....	CF	756		
		40	Frais d'établissement <sup>19</sup> .....	CG			
		41	Dotations aux amortissements <sup>20</sup> .....	CH	261		
		42	Moins-values à court terme .....	CK			
		D U	R É S U L T A T	43	<sup>21</sup> Divers à déduire		
	dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »			CS	dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX	
	dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »			AW	dont abondement sur l'épargne salariale	CT	
	dont exonération « jeunes entreprises innovantes »			CU	dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO	
		dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI	dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ		
44	Déficits Sté civile de moyens <sup>18</sup> .....	CM					
45	<b>TOTAL (lignes 39 à 44)</b> .....	CN	1 017				
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45) .....	CP					
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38) .....	CR	453				

5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	CX	
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :	CY	
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :	CZ	
6	Contribution économique territoriale <sup>23</sup>	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :	AU	

**7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) <sup>B</sup> et <sup>12</sup>**  
(1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter); (2) mettre une croix dans la colonne; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)	
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)				
CITROEN C5	T	9	X			642	382		
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →									
<b>Total <sup>A</sup></b> à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; <b>Total <sup>B</sup></b> à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							<b>A</b>	382	<b>B</b>



DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

N° SIRET 4 8 4 8 1 4 8 7 6 0 0 0 2 1

Nom et prénom du déclarant ou dénomination: THOMAS THIBAUT EIRL

Adresse professionnelle: 9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN

Code postal : 34410 Ville SERIGNAN

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ANNÉE	17	OU À LA PERIODE DU :	AU :
<b>A. RECETTES</b>			
Montant net des honoraires ou recettes provenant de l'exercice d'une profession non commerciale		EF	
Gains divers (à l'exclusion des remboursements de crédit de TVA)		EG	
TVA déductible afférente aux dépenses mentionnées aux lignes EJ à EP ①		EH	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante		EN	
<b>TOTAL 1</b>		EI	
<b>B. DÉPENSES</b>			
Achats		EJ	
Variation de stock ②		EK	
Services extérieurs à l'exception des loyers et redevances ③		EL	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois ③		EM	
Frais de transport et de déplacement ③		EO	
Frais divers de gestion		EP	
TVA incluse dans les recettes mentionnées ligne EF ①		EQ	
Taxes sur le chiffre d'affaires et assimilées, contributions indirectes, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		ER	
Dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois en proportion de la seule période de location-gérance, de crédit-bail ou de location		EU	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'elles se rapportent à une activité normale et courante		EV	
<b>TOTAL 2</b>		EW	
<b>C. VALEUR AJOUTÉE</b>			
Calcul de la valeur ajoutée <b>TOTAL 1 – TOTAL 2</b>		EX	
<b>D. COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur la déclaration n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les relevés n°s 1329-DEF et 1329-AC)		JU	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujetti à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	AH		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		AJ	
Effectifs au sens de la CVAE		AK	
Période de référence	KA	/	/
Date de cessation	MA	/	/



(liste des personnes ou groupements de personnes de droit  
ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

N° DE DÉPÔT

EXERCICE CLOS LE

Si ce formulaire est déposé sans informations,  
cocher la case néant ci-contre :

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE  NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE  NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
Naissance: Date  N° Département  Commune  Pays   
Adresse : N°  Voie   
Code postal  Commune  Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2018

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, Mme pour Madame ou Mlle pour Mademoiselle.

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire  
(article 40 A de l'annexe III  
au Code général des impôts)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit  
ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



N° 2035-G-SD 2018

(1)

N° DE DÉPÔT

EXERCICE CLOS LE

Si ce formulaire est déposé sans informations,  
cocher la case néant ci-contre :

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables janvier 2018

(1) Lorsque le nombre de filiales et participations excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

# INFORMATIONS GENERALES

DECLARATION DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE		OGBNC00
Je soussigné(e),		
<b>Identification du professionnel de la comptabilité</b>		
<b>Dénomination :</b>	DGL EXPERTS CONSEILS	<b>N° SIRET :</b> 48190518000024
<b>Adresse :</b>	2 RUE RENE GOMEZ 34500 BEZIERS	
déclare que la comptabilité de		
<b>Identification de l'entreprise adhérente</b>		
<b>Dénomination :</b>	THOMAS THIBAUT EURL	<b>N° SIRET :</b> 48481487600021
<b>Adresse :</b>	9 IMPASSE LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN	
<b>Tel :</b>		<b>Code activité NAF :</b> 8211Z
<b>Profession de l'adhérent</b>		
<b>Profession :</b>	Services administratifs combinés de bureau	
adhérent de l'association agréée		
<b>Identification de l'association agréée / organisme mixte de gestion</b>		
<b>N° Agrément :</b>	201340	
<b>Désignation :</b>	AGA PL*	
<b>Adresse :</b>	Rue Louis Lépine BP 21086 34007 MONTPELLIER	
• est tenue ① ou surveillée ② et présentée conformément aux exigences de l'article 99 du CGI et conformément aux normes professionnelles auxquelles les professionnels de l'expertise comptable sont soumis, et que, les déclarations fiscales communiquées à l'administration fiscale et à l'association agréée sont le reflet de la comptabilité. (B)		1
<b>Format/Type de réponse</b>		<b>Réponse</b>
est tenue selon :		
①	La nomenclature comptable prévue par l'arrêté du 30 janvier 1978	
②	Le plan comptable professionnel retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées.	
③	Le plan comptable professionnel non retraité, la déclaration faisant état des créances acquises et des dépenses engagées.	
④	Le plan comptable général retraité pour établir une déclaration selon les recettes encaissées et les dépenses payées	
⑤	Le plan comptable général non retraité pour établir une déclaration selon les créances acquises et les dépenses engagées (en application de l'article 93A du CGI)	4
Si plan comptable professionnel (A)	Profession de : Prévu par (référence aux dispositions réglementaires) :	
atteste que la comptabilité est tenue avec un logiciel conforme aux exigences techniques de l'administration fiscale en vertu d'une attestation fournie par l'éditeur du logiciel.		X
La présente déclaration est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.		
<b>Le</b>	02/05/2018	<b>A :</b> BEZIERS <b>Nom du signataire :</b> Jean Guillerminet

SAGE Experts-comptables janvier 2018

(A) Si plan comptable professionnel : ces deux informations sont à remplir si la réponse fournie pour la donnée BC/CCI est ② ou ③ .

(B) Les réponses possibles sont ① pour "tenue" ou ② pour "surveillée"

Le nom du signataire doit être le nom de l'expert comptable et non pas le nom du cabinet ou de l'émetteur récupérés à partir des NAD entête.

# INFORMATIONS GENERALES

THOMAS THIBAUT EURL

**OGBNC01**

Généralités	Réponses
Nom de la personne à contacter sur ce dossier au sein du cabinet	JEAN- GUILLERMINET
Mail du cabinet ou de la personne à contacter au sein du cabinet	kevin.tita-farinella@dgl.fr
Renseignements divers	Réponses
Statut du conjoint dans l'entreprise :	5 - sans conjoint
Le fonds ou la clientèle a-t-il été créé par l'adhérent ?	1 - Oui
Y a-t-il d'autres sources de revenus dans le foyer ?	1 - Oui
Réduction d'impôt pour frais de tenue de comptabilité applicable	1 - Appliquée
Plafonnement des cotisations loi Madelin : le calcul a-t-il été fait ?	
Si l'adhérent a cessé son activité - Date de la cessation - Motif de la cessation	
Ouverture d'une procédure collective	
L'adhérent domicilié, en France, a-t-il perçu des revenus professionnels NON SALARIE de source étrangère ?	
Faits significatifs, particuliers ou exceptionnels ayant une incidence sur l'analyse des comptes ou sur le contrôle de cohérence des comptes (A)	

Locaux Professionnels	Réponses
9 impasse les hauts de serignan SERIGNAN	4 - Usage gratuit

VEHICULES UTILISES A TITRE PROFESSIONNEL						
Désignation	Type (A)	Mode de détention (B)	% Prof.	Date de 1ère mise en circulation	Taux d'émission de CO2 (C)	Valeur TTC du véhicule

(A) Type : (1) Tourisme, (2) Utilitaire, (3) Moto, (4) Vélo, vélomoteur, scooteur.

(B) Mode de détention : (1) Propriété, (2) crédit bail, (3) Location Longue Durée, (4) Location courte durée de 3 mois ou moins.

(C) Taux d'émission de CO2 : Voir rubrique V7 de la carte grise des véhicules mis en circulation à compter de juin 2004.



# REINTEGRATIONS ET CHARGES MIXTES

THOMAS THIBAUT EURL

FRAIS MIXTES - DETAIL DIVERS A REINTEGRER			OGBNC03
		Néant	
Nature de la charge	Montant Total	Mode de réintégration (1)	Montant réintégré (2)
Salaires nets et charges sociales			
Autres impôts			
Loyers et charges ou Ch.de copropriété			
Location de matériel et mobilier			
Entretien réparation			
Chauffage, eau, gaz, électricité			
Assurances autres que véhicules			
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : Amortissement - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible fiscalement			
Véhicules : Crédit-bail ou location - quote-part non déductible relative à l'usage privé ou salarié			
Véhicules : Autres frais (ligne 23) quote-part privée ou salariée			
Véhicules : Intérêts d'emprunt - quote-part relative à l'usage privé ou salarié			
CRDS & CSG	33	2 - Décote directe	33
Loi Madelin			
Fournitures de bureau, Documentation P et T			
Quote-part frais de repas non déductible			
Intérêts d'emprunt (hors véhicule)			
Autres frais financiers + agios			
Frais de comptabilité et d'adhésion à l'AGA	846	1 - Divers à réintégrer	564
Amendes et pénalités			
PVCT réintégré			
Moins value quote-part privée			
Autres			

(1) Mode de réintégration : Extra comptable en « Divers à réintégrer » (1) / comptable en décote directe (2).

(2) Si le montant réintégré est rempli, il doit obligatoirement y avoir un mode de réintégration. La réciproque est aussi vraie.

**TABLEAU DE PASSAGE**  
**Reconstitution de la déclaration N° 2035 au vu de la trésorerie**
**OGBNC04**

		Néant	
CODES	OBSERVATION DEMANDEE - CONTROLE DE REGULARITE		MONTANTS
AA	Solde comptable des comptes de trésorerie au 31/12		1 664
AB	Prélèvements personnels		
AC	Versements SCM		
AD	Capital emprunté remboursé dans l'année		
AE	Acquisitions d'immobilisation		
AF	Quote-part privée (dépenses mixtes)		
AG	TVA décaissée		
AX	TVA déductible sur immobilisation		
AY	TVA déductible sur biens et services (case CY de la 2035B)		
AZ	Autres (à préciser)		
AZ			
AZ			
<b>AH</b>	<b>Total A</b>		1 664
AJ	Solde comptable des comptes de trésorerie au 01/01		1 874
AK	Apports		345
AL	Quote-part frais SCM		
AM	Emprunt (capital reçu)		
AN	Montant encaissé suite à cession d'immobilisation		
AW	TVA encaissée (case CX de la 2035B)		
AP	Frais déduits non payés, frais forfaitaires		
BZ	Autres (à préciser) AUTRES RECETTES PATRIMONIALES		200
BZ			
BZ			
<b>AQ</b>	<b>Total B</b>		2 419
<b>AR</b>	<b>Résultat théorique (Total A - Total B) (1)</b>		(755)
AS	Dépenses professionnelles (ligne BR de la 2035A) (2)		3 336
AT	Encaissements théoriques ((1) + (2) = (3))		2 580
AU	Recettes nettes déclarées (ligne AG de la 2035A) (4)		2 580
<b>AV</b>	<b>Situation à priori (= (4) - (3))</b>		(0)

Renseignements généraux concernant la TVA

Réponses

TVA sur les débits ou encaissements ?

Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ?

2 - Non

N° Compte	Données comptables	Total HT	Répartition chiffre d'affaires						Taux % (1)	Exo
			Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)	Taux % (1)		
	Détail des comptes 70									
	<b>Total CA</b>									
	SI TVA sur la marge, Marge HT (si TVA sur marge non comprise dans détail ci-dessus)									
<b>Produits - autres classes 7</b>	<b>Autres opérations (+ et -) (2)</b>									
	Acquisitions intracommunautaires									
	Achats auto-liquidés (sous-traitance bâtiment, télécartes, etc.)									
	<b>CORRECTIONS DEBUT D'EXERCICE</b>									
	<b>Compte de régularisation fin d'exercice (N-1)</b>									
<b>4181</b>	+ Clients Factures à établir									
<b>4198</b>	- Avoirs à établir									
<b>4687</b>	+ Produits à recevoir									
<b>487</b>	- Produits constatés d'avance									
	<b>Si TVA sur Encaissements</b>									
<b>410 à 4164</b>	+ Créances clients									
<b>4191 - 4196 - 4197</b>	- Avances clients									
	+ Effets escomptés non échus									
	+/- Autres									

TVA COLLECTEE

CORRECTIONS FIN D'EXERCICE Compte de régularisation fin d'exercice (N)										
4181	- Clients Factures à établir									
4198	+ Avoirs à établir									
4687	- Produits à recevoir									
487	+ Produits constatés d'avance									
<b>Si TVA sur encaissements</b>										
410 à 4164	- Créances clients									
4191 - 4196 - 4197	+ Avances clients									
	- Effets escomptés non échus									
	+/- Autres									
<b>AUTRES CORRECTIONS</b>										
654 - 6714	- Créances irrécouvrables									
	+/- régularisation (N-1) en base									
	<b>Base HT taxable</b>									
	<b>Base HT déclarée</b>									
	<b>Ecart en base (à justifier)</b>									
	<b>TVA à régulariser</b>									
	<b>Soldes des comptes TVA à la clôture</b>	<b>Soldes</b>	<b>Taux % (1)</b>	<b>Exo</b>						
4457	TVA collectée (4)									
4455	TVA à décaisser									
44567	Crédit de TVA									
4458 (souvent 44587)	TVA à régulariser									

SAGE Experts-comptables Janvier 2018

**TVA COLLECTEE**

Commentaires, remarques, précisions de toutes natures :

Area reserved for comments, remarks, and details of all natures.

Régularisation de la TVA collectée de l'exercice portée sur les déclarations de l'exercice suivant	Réponses
Date de la déclaration	
Montant	
<b>TVA DEDUCTIBLE</b>	
<b>Renseignements généraux concernant la TVA</b>	
Montant HT des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	

(1) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux TVA dans le tableau soit décroissant. Les taux à zéro ne sont pas acceptés.  
 (2) Cette partie peut contenir les informations suivantes : Productions d'immobilisations, Cessions d'immobilisations, Transferts de charges, etc...

SAGE Experts-comptables janvier 2018

# TVA - COMPTABILITE RECETTES/DEPENSES

THOMAS THIBAUT EIRL

CONTROLE DE TVA BNC					OGBNC06
Recettes inférieures au seuil de la franchise en base et option pour le régime réel : lettre d'option adressée à l'administration ?					
RECETTES	Base Hors taxe (*) (1)	Taux de TVA (2)	Montant de la TVA (1) x (2)	Base Hors Taxe (*) figurant sur la déclaration de TVA	Montant de la TVA figurant sur les déclarations CA3 ou CA12
		Exonérées			
		En franchise			
		Taux % (**)			
		Taux % (**)			
		Taux % (**)			
		Taux % (**)			
		Autre taux %			
		Autre taux %			
		Acquisition intracommunautaire			
		Régularisation en base de TVA			
Total base HT		TOTAL	(3)		(4)

Si la donnée (3) différente de (4), justifier l'écart :

-----

-----

-----

-----

-----

-----

-----

Montant de la TVA déductible	
------------------------------	--

Renseignements concernant la TVA déductible sur immobilisations		
Montant des acquisitions d'immobilisations ouvrant droit à TVA récupérable	HT	
	TTC	

(\*) Si comptabilité tenue en TTC, ramener les bases en HT pour compléter les tableaux.  
 (\*\*) Il est préconisé que l'ordre d'affichage des taux de TVA dans le tableau soit décroissant.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES - ASSOCIE				OGBNC07
Néant				X
Informations générales				
<b>Nom &amp; prénom de l'associé</b>		Pas d'information disponible : <input type="checkbox"/>		
Valeur des parts sociales inscrites au patrimoine professionnel				
Quote-part de l'associé dans le résultat social en %				
<b>Montant en € de la quote-part revenant à l'associé</b>				
Informations				Montant
Honoraires Rétrocédés				
Impôts et Taxes		CET (CVAE et CFE)		
		CSG déductible		
Frais de véhicules (trajets domicile / lieu de travail)				
Charges sociales personnelles		Obligatoires		
		Facultatives		
Frais Financiers				
Autres (préciser la nature) :				
<b>Total des Dépenses (B)</b>				
Déductions diverses <b>(C)</b> (à préciser) :				
Réintégrations diverses <b>(D)</b> (à préciser) :				
<b>RESULTAT NET DE L'ASSOCIE (A - B - C + D)</b>				
Plus ou moins value réalisée sur la cession de :				
Montant :				
Frais de véhicules (à ne compléter qu'en cas d'utilisation du calcul forfaitaire)				
<b>Modèle du véhicule</b>	<b>Type de véhicule (A)</b>	<b>Puissance du véhicule</b>	<b>Nombre de kilomètres</b>	<b>Montant des indemnités kilométriques</b>

SAGE Experts-comptables janvier 2018

(A) Type : (1) Tourisme, (3) Moto, (4) vélo, vélomoteur, scooter

